

## Partie I - Informations générales

État membre France

Numéro de référence de l'État membre

Région(s) Statut de région assistée  
AQUITAINE Région non assistée – statut «n»

Autorité d'octroi Adresse postale  
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex

Nom Adresse internet  
Région Nouvelle-Aquitaine www.nouvelle-aquitaine.fr

Intitulé de la mesure d'aide

Région Nouvelle-Aquitaine: Fonds d'aide régional à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)

Code général des collectivités territoriales ( L.1511-2)  
Délibération du Conseil régional n°2017.22.SP du 13 février 2017

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/fonds-de-soutien-au-cinema-et-a-laudiovisuel/>

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)

S'agit-il d'une modification d'une mesure existante?

Non

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Type de modification

Durée début

13/2/2017

Durée fin

31/12/2020

Date d'octroi

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Limitée à certains secteurs

Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide

J.59-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale

Type de bénéficiaire

PME - Grandes entreprises

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime

6,300,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise

Pour les garanties

0

Instrument d'aide

Direct grant/ Interest rate subsidy

Veillez préciser:

Veillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Non

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)

## Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
---	--	---------------------------

Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)

Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)

Aides en faveur des PME (art. 17 à 20)

Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)

Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)

Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)

Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)

Date de survenance de la calamité naturelle	Intensité maximale de l'aide Date de début	Type de calamité naturelle Date de fin
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100	

### Partie III - Pièces jointes:

---

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe: